NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Elle sera, comme le compte financier unique 2024 et la présentation du débat d'orientation budgétaire, disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2025 a été bâti sur les bases du débat d'orientation budgétaire.

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 9 704 191,96 €.

- Recettes :

Les recettes de la section de fonctionnement se répartissent ainsi qu'il suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2024 et 2025

Chapitre	BP + DM 2024	BP 2025
013 – Atténuations de charges	80 000,00	80 000,00
70 – Produits des services	413 150,00	465 286,00
73 – Impôts et taxes	2 059 188,00	2 013 678,00
731 – Fiscalité locale	4 043 186,00	4 111 184,00
74 – Dotations et participations	1 749 292,00	1 716 682,70
75 – Autres produits de gestion courante	341 984,00	249 980,00
77 – Produits spécifiques	19 135,00	0,00
78 – Reprises sur provisions	2 000,00	2 000,00
042 – Productions immobilisées	25 000,00	30 000,00
042 – Neutralisation + reprise de subventions	35 000,00	40 000,00
002 – Résultat antérieur	827 750,47	995 381,26
TOTAL	**9 595 685,47**	**9 704 191,96**

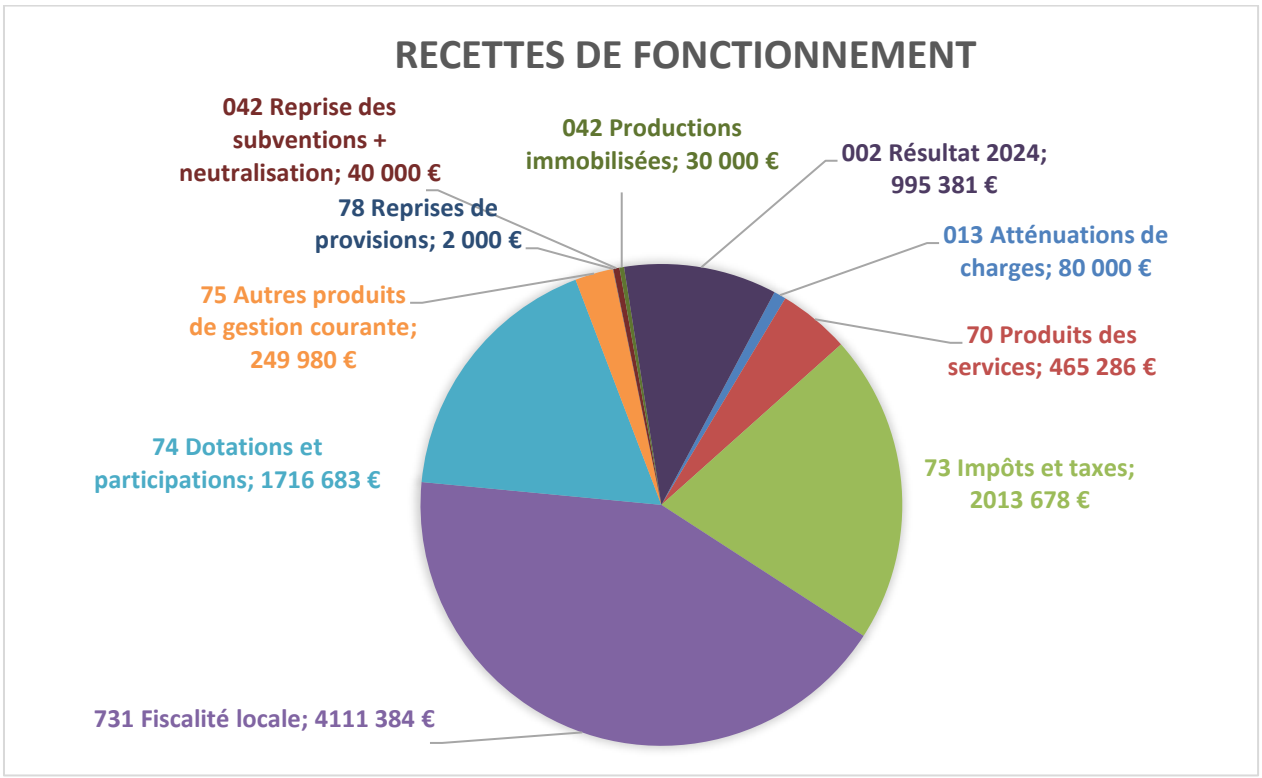

Chapitre 013 Atténuations de charges : ce chapitre concerne les remboursements sur rémunérations des agents.

Chapitre 70 Produits des services : correspondent aux recettes générées par le musée Charles VII – Pôle de la Porcelaine, la bibliothèque, les activités périscolaires et extrascolaires, le Pôle d'Enseignements Artistiques et la restauration scolaire ainsi que le remboursement par la Mission Locale du salaire de l'agent mis à disposition.

Chapitre 73 Impôts et taxes : il s'agit de l'attribution de compensation versée par Bourges Plus et du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources.

Chapitre 731 Fiscalité locale : les recettes estimées comprennent le produit fiscal attendu, la taxe sur les pylônes, la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe de séjour, les droits de place et les droits de mutation.

Chapitre 74 Dotations et participations : comprennent la DGF, la Dotation de Solidarité Rurale, l'attribution de compensation pour pertes fiscales et domaniales, le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles et les diverses compensations fiscales.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : ces recettes comprennent les loyers de la Gendarmerie et de la Maison de santé ainsi que la redevance gaz du SDE18.

Chapitre 042 : Production immobilisée *(Travaux en régie)* : le montant prévu est de 30 000 € et correspond aux frais de personnel et à l'achat de fournitures pour des opérations d'investissement réalisées par les services municipaux.

- Dépenses :

Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2024 et 2025

Chapitre	BP + DM 2024	BP 2025
011 – Charges à caractère général	2 502 607,62	2 454 413,00
012 – Charges de personnel	5 000 000,00	5 090 000,00
014 – Atténuations de produits	57 100,00	64 100,00
65 – Autres charges de gestion courante	688 565,41	711 600,00
66 – Charges financières	240 000,00	226 539,26
67 – Charges spécifiques	0,00	1 000,00
68 – Dotations aux provisions	2 824,59	2 000,00
023 – Virement à l'investissement	674 587,85	744 539,70
042 – Dotations aux amortissements	430 000,00	410 000,00
TOTAL	**9 595 685,47**	**9 704 191,96**

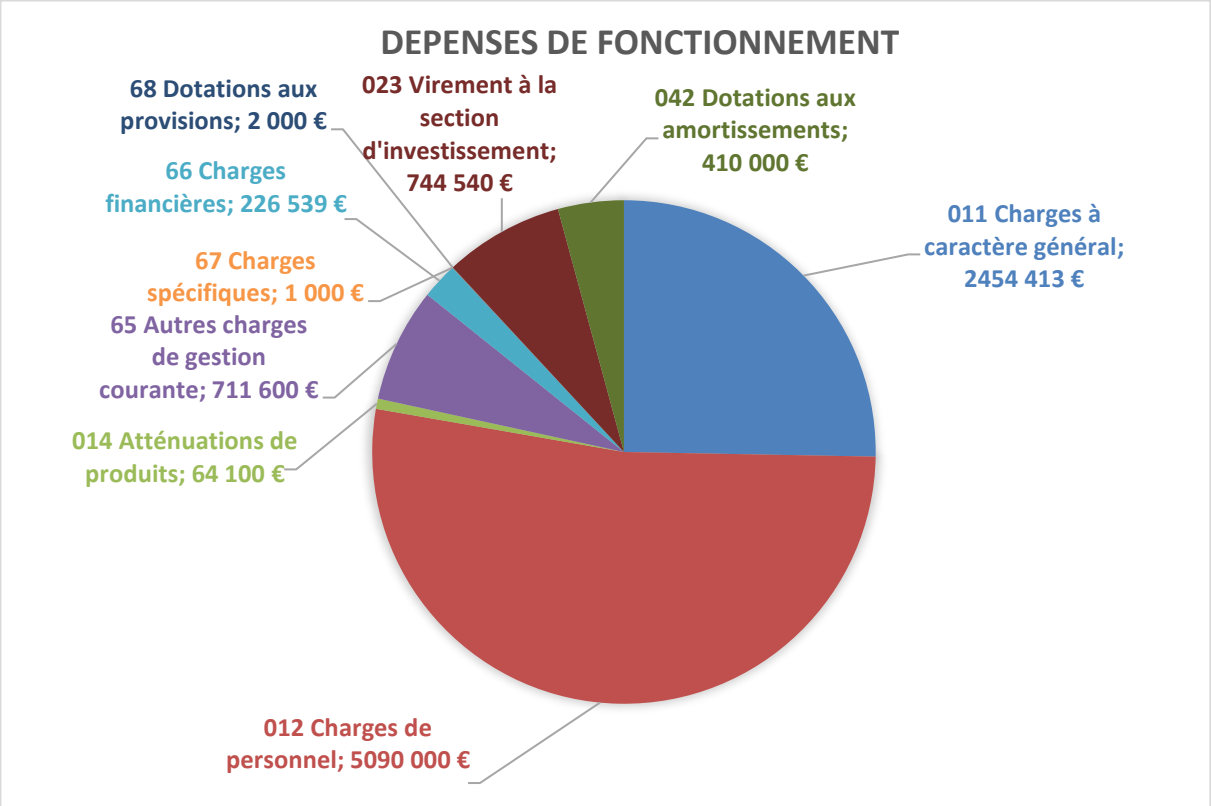

Chapitre 011 Dépenses à caractère général : entretien des bâtiments et des véhicules, petits équipements, dépenses d'énergie, assurances.

Chapitre 012 Charges de personnel.

Chapitre 014 Atténuations de produits : le fonds de péréquation intercommunal et communal est estimé à 52 000 €.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : elles comprennent les indemnités des élus, les contributions aux organismes auxquels la commune adhère *(SDE18, syndicat du canal de Berry),* les subventions aux associations et au CCAS, les hébergements de logiciels en nuage et le financement des bourses à projet et aide au permis de conduire.

Chapitre 66 Intérêts de la dette.

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement : le virement prévisionnel est de 744 719,70 € en 2025.

Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 5 331 391,12 €.

- Recettes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2024 et 2025

Chapitre	BP + DM 2024	BP 2025
13 Subventions	1 028 423,51	812 685,79
16 Emprunts	2 354 673,33	2 299 165,63
10 FCTVA, taxe d'aménagement	334 245,00	315 000,00
1068 Affectation de la section de fonc.	350 000,00	500 000,00
024 Produits des cessions	54 300,00	0,00
021 Virement prévisionnel	674 587,85	744 539,70
040 Dotations aux amortissements	430 000,00	410 000,00
041 Opérations patrimoniales	300 000,00	250 000,00
204 – Subventions d'équipement	3 209,80	0,00
TOTAL	**5 529 439,49**	**5 331 391,12**

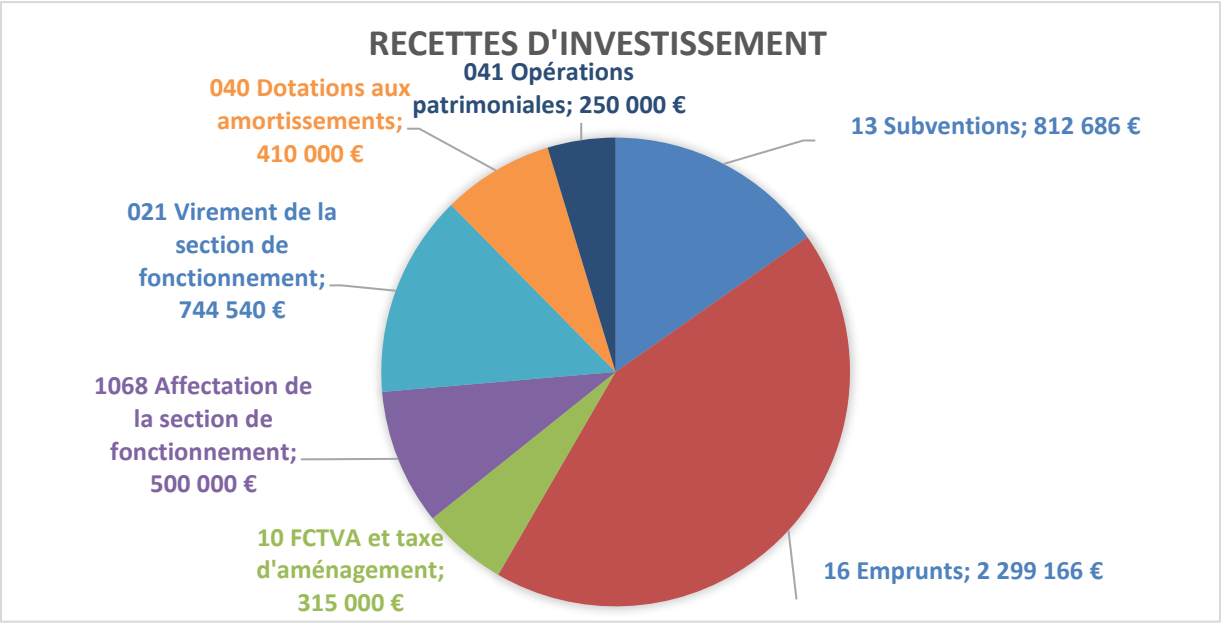

L'équilibre du budget est assuré par un emprunt d'équilibre de 2 297 665,63 € *(nouvel emprunt de 897 665,63 € et report de 1 400 000 €)*. Des demandes de subventions ont été déposées pour la réfection du bassin nautique couvert. En cas d'attribution, la recette sera inscrite lors d'une décision modificative et viendra réduire le recours à l'emprunt. Le remboursement de FCTVA est estimé à 300 000 € et les recettes d'amortissements sont de 410 000 €.

- Dépenses :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2024 et 2025

Chapitre	BP + DM 2024	BP 2025
20 Immobilisations incorporelles	149 461,10	169 340,00
204 Subventions d'équipement	600 324,44	648 537,91
21 Immobilisations corporelles	3 146 321,37	1 978 815,69
23 Immobilisations en cours	89 219,65	60 000,00
16 Emprunts	852 000,00	831 500,00
040 Opérations d'ordre	60 000,00	70 000,00
041 Opérations patrimoniales	300 000,00	250 000,00
26 - Participations	7 500,00	2 500,00
001 Résultat antérieur	324 612,93	1 320 697,52
TOTAL	**5 529 439,49**	**5 331 391,12**

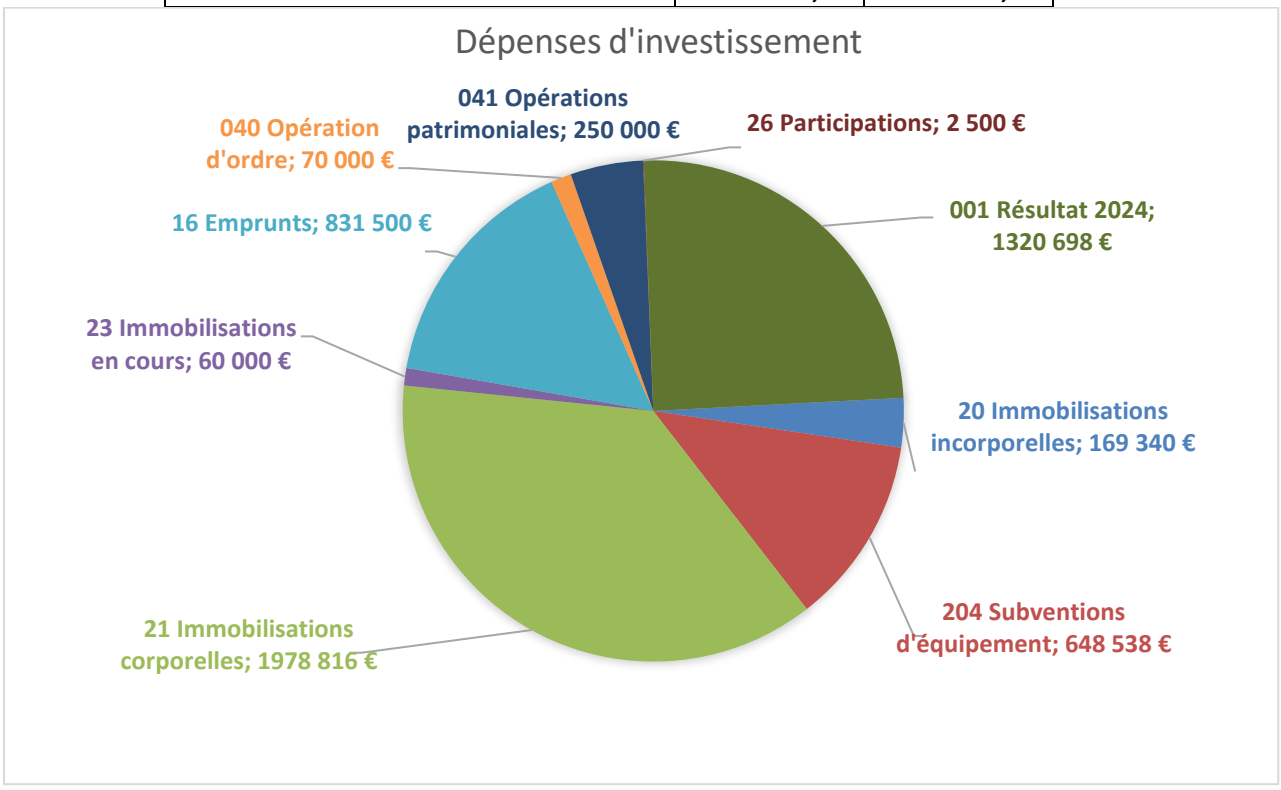

Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Ecoles : changement de portes, rideaux occultants et isolation phonique : 39 900 €
- Matériels et mobiliers scolaires : 12 200 €
- Eclairage en LED des courts de tennis extérieurs et du dojo : 50 000 €
- Réfection rue Bernard Palissy : 35 000 €

- Arrosage automatique stade André Poitrenaux : 17 000 €
- Réfection couverture ancienne police municipale : 15 000 €
- Tables de pique-nique, mobilier et matériel éducatif à l'Espace Loisirs : 11 100 €
- Camion pour le service espaces verts : 100 000 €
- Equipements pour la maison éclusière : 45 000 €
- Panneau électronique d'informations : 15 000 €
- Réfection du bassin nautique couvert : 100 000 € (dans le cadre d'une APCP)
- Agrandissement du cimetière : 240 000 € (dans le cadre d'une APCP)
- Restauration du château Charles VII et aménagement muséal : 226 000 € (dans le cadre d'une APCP)
- Réfection de la rue Camille Méraut : 270 000 € (dans le cadre d'une APCP)